

Le "cours de rien" en trois questions

▶ Ce projet, à l'étude depuis près d'un an, commence tout doucement à prendre forme. Voici tout ce qu'on sait aujourd'hui sur ces plages horaires qui vont remplacer totalement ou en partie les cours de morale et de religion

Quand seront donnés les premiers cours ?

Le débat a été long mais la Fédération Wallonie-Bruxelles a fini par trancher cette semaine. En primaire, les cours de citoyenneté démarreront dès la rentrée prochaine, côté secondaire, ce sera à la rentrée 2017. Mais tout n'est pas aussi simple, Belgique oblige. La mouture sera différente selon les réseaux. Ainsi, dans le réseau officiel, un cours spécifique sera créé de toutes pièces. Il remplacera une des deux heures de morale ou de religion pour tout le monde.

Si l'élève a demandé une dispense, comme cela est

autorisé par la Constitution, le cours se substituera aux deux heures. En ce qui concerne l'enseignement catholique, un "vrai" cours n'est pas prévu, on ne touchera pas non plus au cours de religion. La matière sera finalement dispersée dans différents cours (religion ou histoire par exemple, selon le bon vouloir des écoles).

R. D.

Qui sera chargé de les dispenser ?

De nombreux enseignants de religion et de morale étaient suspendus aux lèvres de la ministre. Ils craignaient de perdre leur poste s'ils n'étaient pas choisis pour dispenser ce cours de citoyenneté. Ils peuvent finalement se rassurer, ce sont bien eux qui seront en charge de ce nouvel enseignement. À noter que les profs de morale n'auront pas la priorité sur leurs homologues de reli-

gion.

Mais attention, certains critères sont tout de même exigés : être au minimum bachelier, détenir un titre pédagogique (sauf si l'on est nommé) et avoir reçu une formation à la neutralité (d'une durée de 20 heures, qui commenceront à être dispensées dès la fin de ce mois de mai).

Autre contrainte, un enseignant ne pourra pas donner le cours de citoyenneté s'il donne déjà un cours de religion ou de morale dans le même établissement. Dernier point : d'ici 2020, tous les profs de citoyenneté et de philosophie devront avoir obligatoirement un titre pédagogique.

R. D.

Quel en sera le contenu ?

S'il a longtemps été qualifié, un peu péjorativement, de "cours de rien", le cours de citoyenneté aura bien un programme. Il est pour le moment toujours à l'étude, mais on connaît déjà les grandes lignes des enseignements qui y seront dispensés. Selon

Marie-Martine Schyns (cdH), la ministre de l'Enseignement, il sera axé sur *"la découverte de notre démocratie, au respect de l'autre, à des démarches philosophiques"*.

L'idée sera aussi, selon le projet de décret adopté en octobre dernier, de faire connaître aux jeunes les différents courants de pensée et religions qui les entourent, de stimuler leur esprit critique, d'écouter et de respecter ceux qui les entourent.

R. D.